



Les élus ont signé la charte « Conférence départementale des villes, territoires et réseaux accueillants d'Ille-et-Vilaine ».

Lors de la séance du 22 mars dernier, le conseil municipal a émis un avis favorable à la charte « Conférence départementale des villes, territoires et réseaux accueillants d'Ille-et-Vilaine ».

En préambule il a été rappelé que : « La déclaration universelle des droits de l'homme affirme que toute personne a le « **droit de circuler librement, et de choisir sa résidence à l'intérieur d'un Etat ainsi que le droit de quitter tout pays, y compris le sien, et de revenir dans son pays** ».

Sur nos territoires, tous, nous côtoyons des personnes exilées qui survivent dans les conditions indignes : manque d'hébergements, difficultés pour l'éducation de leurs enfants, pour leur mobilité, l'accès à la nourriture, aux soins, au travail et à la formation, freins administratifs pour leur régularisation.

Comme partout ailleurs, nous sommes confrontés dans notre département à une précarité grandissante de l'ensemble de la population et à une aspiration à plus de justice sociale. Cette profonde détresse est d'autant plus accrue pour les personnes exilées, du fait de leur difficulté d'accès aux droits et notamment au droit au travail, alors même que dans certains secteurs des employeurs peinent à trouver des salarié.es.

Un travail avec 3 associations (Bienvenue, Habitat et Humanisme et Tabitha Solidarité) a permis à la commune de valider l'accueil d'une famille d'exilés dans la maison située 4 rue Pierre Porcher et dont elle est propriétaire. Ce logement est mis à disposition à titre gratuit.

Un commodat entre la commune et l'association Tabitha Solidarité sera signé. L'association prend à sa charge l'assurance, les fluides et signera avec la famille un contrat d'hébergement.

La municipalité remercie bien sincèrement tous les bénévoles qui ont donné de leur temps et qui ont accompagné la famille **Sabirov** pour le nettoyage de la maison ou fait des travaux dans le logement. Merci également aux personnes qui ont donné des meubles et qui ont aidé à leur transport. Dylar et Narguiz, même s'ils ont encore des difficultés à s'exprimer en français, sont très touchés par l'accueil et ces gestes spontanés.

Le mini Max' est disponible dans le hall de la mairie en libre service, à la médiathèque, à la garderie, ainsi que dans les commerces locaux et à la cabane à livres.

Election présidentielle

Le bureau de vote est ouvert le dimanche 24 avril de 08h00 à 19h00, salle du conseil municipal, entrée par la cour de la mairie.

Rappel : obligation de présenter une pièce d'identité avec photo.

Commerces

Boulangerie - Commerce Multi Services POULY

Tél. 02 99 06 70 48

Ouvert les lundi, mardi, jeudi, vendredi et samedi de 7h30 à 13h et de 15h30 à 19h30. Le dimanche de 7h30 à 13h. Fermé le mercredi.

Le Rozell Breton

Tél. 02 99 06 47 84

Ouvert tous les jours sauf le lundi et le mercredi après-midi.

Permanence :

Gendarmerie de Plélan-le-Grand

Mercredi et samedi : 14h à 18h

Tel. 02 99 06 81 05

Cabinet infirmier de Maxent:

2 rue Ange Gouin

tel: 07 78 26 50 07

Date du prochain conseil municipal

Le prochain conseil aura lieu **le mardi 26 avril à 20h30**. Les comptes rendus sont accessibles sur le site www.maxent.fr



Max'sans déchets

Déchets à la poubelle, commune plus belle

Cérémonies du 8 mai

- 9h15** – Rassemblement Espace Arbenn
- 9h30** – Célébration religieuse
- 11h** - Cérémonie au monument aux morts, en présence de la population, des conseils municipaux (adultes et jeunes) et d'un détachement de l'école militaire de St-Cyr Coëtquidan
- 11h30** – Vin d'honneur offert par la municipalité servi à la salle polyvalente
- 12h30** - Repas à la salle polyvalente

Installation de tables de pique-nique à l'étang communal

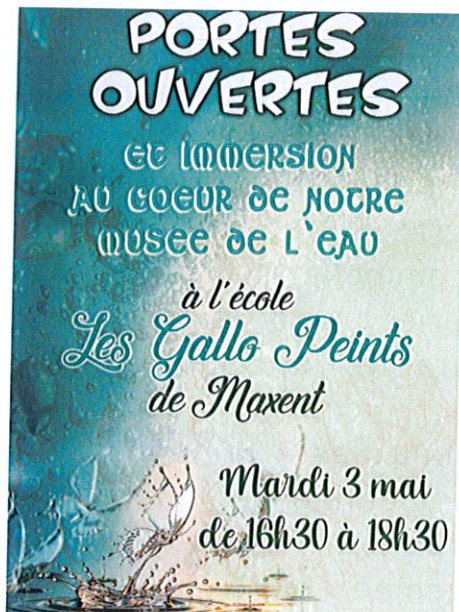
De nouvelles tables de pique-nique ont été installées à proximité de l'étang communal.

N'hésitez pas à aller en profiter pendant les beaux jours, pourquoi pas y faire un pique-nique ou y prendre le goûter.

Cela sera aussi l'occasion de faire le tour de l'étang et de découvrir les créations réalisées courant février par l'association "Echappée-Belle" et d'observer leur évolution.

Dates à retenir

- 30 avril** : repas organisé par l'ACCA
- 3 mai**: Portes ouvertes de l'école les Gallo-Peints
- 28 mai** :Tournoi de pétanque en triplette. A 14h, lancer de bouchon, au terrain de pétanque



Si vous souhaitez communiquer une action ou une manifestation sur le mini max de mai, envoyez vos articles pour le 2 mai à l'adresse suivante : communication@maxent.fr

SMICTOM :

- collecte de déchets
- Bac vert** tous les mardis après-midi.
- Bac jaune** le jeudi des semaines impaires: 28 avril, 12 mai

Les Restos du Coeur

Montfort-sur-Meu. La Côtélais, le jeudi de 9h à 12h
Tél. 02 99 07 13 89

Contact SAUR

Un problème de réseau d'eau, vous pouvez joindre la SAUR au 02 78 51 80 00 et en cas d'urgence au 02 78 51 80 09. Permanence architecte conseil

POUR LES DÉTENTEURS DE "Basses-cours" :

Au vu de l'avancée de l'influenza aviaire sur le département d'Ille et vilaine et les départements limitrophes, les particuliers détenant des basses-cours doivent **mettre en place impérativement des mesures de biosécurité pour protéger leurs animaux de la contamination par la faune sauvage**. Ces mesures sont affichées sur le panneau d'informations de la mairie ou sur son site internet, mais cela consiste entre autres à la mise à l'abri de l'alimentation et de l'abreuvement, la mise en place de filets sur les basses-cours. Vous devez également déclarer vos basses-cours en mairie ou via "**mes démarches en ligne**".

Toutefois, si une mortalité anormale est constatée, conservez les cadavres en les isolant et en les protégeant et contactez votre vétérinaire ou la Direction Départementale de la Protection et de la Population (DDPP)